



Wallonie

Commune de Manhay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Les demandeurs sont Mr. et Mme LAMMENS Paul et Véronique, domiciliés à 9111 BELSELE, Gavermolenstraat n° 126

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, rue de la Madone, Odeigne et cadastré Division V, Section B, n° 1807F – 1807G / Lot 1 et lot 2 du lotissement « BENOIT – SACRE ».

Le projet consiste en **la construction d'une seconde résidence** et présente les caractéristiques suivantes : Ecart aux prescriptions du lotissement « BENOIT – SACRE » au point de vue de :

- Implantation : carport pour partie en dehors de l'emprise de construction et non-respect du front de bâtisse obligatoire ;
- Implantation : niveau 0 du projet implanté 40cm plus haut que celui prévu aux profils ;
- Volumétrie : rapport façade pignon non compris entre 1.1 et 1.5 (2.24) ;
- Volumétrie : hauteur sous corniche supérieure à 5,5 mètres (5,93 mètres) ;
- Baies : plusieurs baies horizontales ;
- Matériaux : plus de 2 matériaux de parement en façades ;
- Hygiène : W-C non aéré et éclairé naturellement ;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4, 6960 MANHAY

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11.10.2023 au 25.10.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY
- par courrier électronique : louise.schwindt@manhay.org

Afficher le 05.10.2023